



# COMMUNE MUNICIPALE 2826 CORBAN

Administration communale – En Chaudron 14



[secretariat@corban.ch](mailto:secretariat@corban.ch) 032 438 82 47 - [recette@corban.ch](mailto:recette@corban.ch) 032 438 80 11 - [www.corban.ch](http://www.corban.ch) - CCP 25-4515-4

## DECLARATION D'ACCORD POUR DEMANDE D'UN PETIT PERMIS

Permis no :                      du :

Requérant :

Selon l'article 20 du décret concernant le permis de construction (RSJU no 701.51);

### **l'autorité communale exige :**

- du requérant la production d'une déclaration écrite d'accord des voisins directement touchés par le projet,
- en signant cette déclaration d'accord, les voisins renoncent à faire opposition au projet.

L'AUTORITE COMMUNALE

Pour accord :

1. Nom et prénom du voisin / signature :

-----

Le requérant :

-----

2. Nom et prénom du voisin / signature :

-----

3. Nom et prénom du voisin / signature :

-----

Corban, le